

COMMUNE DU HEZO

56450

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2017

PRESENTS :

Loïc LEBERT - Bernard CLICQ - Marie-Christine CHAMPLON - Jean-Pierre ROY - Florence FRANCOIS – Thierry ROCHER - Philippe GAIN - Marie-Françoise LE CADRE - Christophe LE GAL – Ehouarn DE BONVILLER – Régine LE PICHON – Sandrine ORAIN – Pierre CARROT

POUVOIRS :

Dominique ALOS a donné pouvoir à Sandrine ORAIN
Fabrice NINERAILLES a donné pouvoir à Loïc LEBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ehouarn DE BONVILLER

• **Installation des nouveaux conseillers municipaux**

Suite aux élections partielles du 17 septembre, 6 nouveaux conseillers intègrent le Conseil Municipal. Il s'agit de :

- Dominique ALOS
- Pierre CARROT
- Ehouarn DE BONVILLER
- Fabrice NINERAILLES
- Sandrine ORAIN
- Régine LE PICHON

Ils sont installés dans leurs fonctions à compter de ce jour.

• **Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de sa délégation**

Depuis le Conseil Municipal du 30 juin 2017, le Maire a utilisé sa délégation de la façon suivante :

- Remplacement d'une porte à double vantaux à l'école Vert Marine - Entreprise BOREAL (Le Hézo) - 4 667,90 €TTC.
- Acquisition de trois bancs forestiers – Entreprise NIVANEN (Landévant) - 500,44 €TTC.

- Acquisition de deux PC portables pour l'école Vert Marine et configuration (dont raccordement réseau + tableaux numériques) - Entreprise 2SIA (Auray) – 1 549,20 €TTC.

- **Procès-verbal de la réunion du 26 juin 2017 – Approbation**

Ce procès-verbal a été transmis aux élus par courrier pendant le mois de juillet.

Après en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le procès-verbal mentionné ci-dessus.
- **Rapports d'activités 2016 (consultables en Mairie): SIAEP (eau et assainissement), Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (élimination des déchets)**

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la Presqu'île de Rhuys nous a transmis son rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services « eau potable et assainissement collectif et non collectif ».

Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération nous a transmis de son côté le rapport annuel 2016 sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets.

Ces documents peuvent être consultés en Mairie par les élus municipaux qui le souhaitent.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Election d'un Adjoint au Maire

Suite à la démission de Laurence LEMORE, le poste de 1^{ème} adjoint est vacant. Il est proposé que l'adjoint nouvellement élu soit déclaré 3^{ème} adjoint. L'ordre des adjoints sera donc le suivant :

- 1^{er} adjoint : Bernard CLICQ
- 2^{ème} adjointe : Marie-Christine CHAMPLON
- 3^{ème} adjoint : ???
- 4^{ème} adjoint : Jean-Pierre ROY

Ce 3^{ème} adjoint se verra confier les finances communales. Il sera élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu (articles L2122-7 et L2122-7-1 du CGCT).

M. LE MAIRE demande s'il y a des candidats à ce poste de 3^{ème} adjoint.

Philippe GAIN et Sandrine ORAIN se déclarent candidats.

Après un vote à bulletins secrets,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE (1 ABSTENTION) :

- D'élire Sandrine ORAIN en tant qu'adjointe au Maire.
- De fixer ainsi qu'il suit l'ordre des adjoints :
 - 1^{er} adjoint : Bernard CLICQ
 - 2^{ème} adjointe : Marie-Christine CHAMPLON
 - 3^{ème} adjoint : Sandrine ORAIN
 - 4^{ème} adjoint : Jean-Pierre ROY

2. Composition des commissions municipales – Modification

Suite aux démissions de Laurence LEMORE, Antoine BAMAS et Frédéric FEUTRY, il est nécessaire de compléter la composition des commissions.

Après en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE après un vote à main levée :

- D'abroger et de remplacer la délibération n°49/2016 du 21 novembre 2016 par la présente délibération.
- De fixer la composition des commissions municipales telle que dans les tableaux mentionnés ci-dessous :

Finances
Sandrine ORAIN
Philippe GAIN
Christophe LE GAL
Jean-Pierre ROY
Ehouarn DE BONVILLER

Voirie, réseaux et travaux, urbanisme
Bernard CLICQ
Philippe GAIN
Marie-Françoise LE CADRE
Thierry ROCHER
Pierre CARROT
Fabrice NINERAILLES
Sandrine ORAIN

Affaires scolaires, jeunesse et sports
Marie-Christine CHAMPLON
Marie-Françoise LE CADRE
Dominique ALOS
Pierre CARROT
Philippe GAIN
Régine LE PICHON
Fabrice NINERAILLES

Vie associative et culturelle
Jean-Pierre ROY
Marie-Christine CHAMPLON
Florence FRANCOIS
Marie-Françoise LE CADRE
Christophe LE GAL
Thierry ROCHER

Commission d'Appel d'Offres	
Président de droit Loïc LEBERT	
Titulaires	Suppléants
Bernard CLICQ	Marie-Christine CHAMPLON
Philippe GAIN	Jean-Pierre ROY
Fabrice NINERAILLES	Régine LE PICHON

3. Désignation des représentants aux organismes extérieurs - Modification

Il est également nécessaire de remplacer les élus démissionnaires au sein de certains organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE après un vote à main levée :

- D'abroger et de remplacer la délibération n°50/2016 du 21 novembre 2016 par la présente délibération.
- De fixer la désignation aux organismes extérieurs telle que dans les tableaux mentionnés ci-dessous :

ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	Nombre délégués	Membres
Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	1 titulaire + 1 suppléant	Loïc LEBERT Bernard CLICQ
Syndicat Départemental d'Electrification du Morbihan (Morbihan Energie)	2	Bernard CLICQ Jean-Pierre ROY
Syndicat Intercommunal de Voirie de l'Est de Vannes (SIVEV)	2	Loïc LEBERT Bernard CLICQ
Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP)	2	Jean-Pierre ROY Bernard CLICQ
Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNR)	2	Loïc LEBERT Christophe LE GAL

ORGANISMES DIVERS	Nombre délégués	Membres
Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)	2	Loïc LEBERT Sandrine ORAIN
Mission Locale	2	Philippe GAIN Marie-Christine CHAMPLON
Soins à Domicile (SSIAD) - ADMR - AMPER	1 titulaire + 1 suppléant	Florence FRANCOIS Philippe GAIN
Association Vannes-Abéché	2	Florence FRANCOIS Sandrine ORAIN
Contrat Enfance Jeunesse et Centre de Loisirs Sans Hébergement de Surzur	2	Marie-Christine CHAMPLON Fabrice NINERAILLES
Banque Alimentaire	2	Florence FRANCOIS Thierry ROCHER
Elu Référent Défense	1	Jean-Pierre ROY
Elu Référent Sécurité Routière	1 titulaire + 1 suppléant	Jean-Pierre ROY Bernard CLICQ
Conseiller Office du Tourisme	1	Loïc LEBERT
Comité National d'Action Sociale - CNAS	1	Bernard CLICQ
Association Paysages de Mégalithes	1 titulaire + 1 suppléant	Loïc LEBERT Marie-Christine CHAMPLON

FINANCES

4. Tarifs de l'ESTRAN – Création d'un tarif spécifique pour les fêtes

Les tarifs de location de l'ESTRAN sont actuellement identiques pendant toute l'année. Or, il arrive que la Mairie reçoive des demandes de location pour les réveillons de Noël et du Nouvel An.

Compte-tenu de la forte demande de location de salles pour cette période, il est proposé de doubler les tarifs actuels pour ces 2 dates.

M. Le Maire indique que la Salle Polyvalente n'était pas louée pendant les fêtes par la crainte de débordements et de dégradations du matériel.

Christophe LE GAL souligne que, malgré la hausse des prix proposée, la location de l'ESTRAN reste intéressante financièrement en comparaison des prix pratiqués sur les communes voisines.

Après en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE après un vote à main levée :

- de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de location de l'ESTRAN pour les week-ends des réveillons de Noël et du Nouvel An :

TARIFS MAJORES POUR LES WEEK-ENDS DE REVEILLON (NOEL ET NOUVEL AN)

	GRANDE SALLE AVEC BAR			GRANDE SALLE avec BAR et CUISINE		
	1 jour	2 jours	jour supplémentaire	1 jour	2 jours	jour supplémentaire
RESIDENTS	320,00 €	550,00 €	150,00 €	400,00 €	650,00 €	200,00 €
NON RESIDENTS				800,00 €	1 200,00 €	400,00 €
*COLLOQUE - REUNION	560,00 €					

5. Tarifs de la garderie périscolaire – Création d'une majoration forfaitaire pour le dépassement de l'horaire de fermeture – Modification du règlement

Le tarif actuel de la garderie périscolaire est actuellement fixé à 0,15 € par quart d'heure. Afin de répondre à une demande émise par certains parents, il a été décidé de décaler l'horaire de fermeture de la garderie de 18h30 à 19h00.

Toutefois, afin de ne pas encourager le dépassement de cet horaire, il est proposé d'appliquer une majoration forfaitaire de 5,00 € en plus du tarif habituel aux parents qui viendraient chercher leur enfant après 19h00.

M. Le Maire indique que ce genre de majoration a déjà été voté par certaines communes du département : VANNES, SAINT-AVE, SENE, BRECH, etc.

Après en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE (1 abstention) après un vote à main levée :

- De créer une majoration forfaitaire de 5,00 € en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de garderie (19H00),
- De modifier le règlement de la garderie périscolaire en conséquence,
- D'appliquer ce forfait à compter du 1er octobre 2017.

6. Avenant à la convention de mise à disposition de la police municipale de THEIX-NOYALO

Le 5 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé une convention de mise à disposition de 3 policiers municipaux de THEIX-NOYALO en faveur du HEZO. Cette

dernière prend en charge le salaire de ces agents au prorata de leur temps d'intervention sur la Commune.

Or, entre le 1er novembre 2016 et le 20 mars 2017, un des policiers municipaux a été placé en arrêt-maladie. Il a depuis repris à mi-temps thérapeutique. De plus, un autre de ces policiers municipaux va devoir suivre une formation professionnelle de septembre 2017 à mars 2018.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de revoir le mode de calcul de la participation des communes du HEZO et de la TRINITE-SURZUR à cette convention. Cette révision est résumée dans le projet d'avenant joint en annexe du dossier.

Après en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE après un vote à main levée :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service de police municipale de THEIX-NOYALO en faveur des communes du HEZO et de la TRINITE-SURZUR,
- D'autoriser le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

URBANISME/TRAVAUX

7. Bas de Lezuis : Acquisition d'un délaissé de la RD780 (parcelle B782) auprès de l'Etat et cession partielle en faveur de M. MBIDA

M. MBIDA est propriétaire de la parcelle B323 (423 m²) sur le Bas de Lezuis. Il y a obtenu un permis de construire sur les 90 m² constructibles situé à l'Est de son terrain. Il souhaite agrandir sa propriété en achetant la parcelle B782 (403 m²), délaissé de la RD780 appartenant à l'Etat.

Dans ce type d'acquisition, la Commune dispose d'un droit prioritaire sur les particuliers. Il est donc proposé d'acquérir la parcelle B782 pour 161 € (somme demandée par l'Etat) et d'en céder 300 m² environ à M. MBIDA selon le plan joint en annexe du dossier. Conformément à la pratique de l'équipe municipale, il est proposé de céder cette portion non constructible à raison de 30 €/m².

Par ailleurs, la Commune conserverait les 100m² restants du délaissé, ce qui pourrait permettre de faciliter la réalisation d'un lotissement dans la « dent creuse » de Lann Birenne.

Enfin, l'Etat souhaite inclure une clause de reversement de 35% de la plus-value réalisée par la Commune dans cette opération. En résumé, le montant financier de cette acquisition/vente serait le suivant :

phase	prix
acquisition des 403m ² auprès de l'Etat	161,00 €
bornage des 300m ² par le géomètre	1 000,00 €
cession des 300m ² à M. MBIDA	9 000,00 €
plus-value réalisée par la Commune	7 839,00 €
reversement de 35% de la plus value à l'Etat	2 743,65 €
bénéfice net réalisé par la Commune	5 095,35 €

Après en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE après un vote à main levée :

- D'approuver l'acquisition auprès de l'Etat de la parcelle B782 au prix de 161 €,
- De céder 300m² environ de cette parcelle à M. MBIDA Jean-Bertrand, à raison de 30,00 €/m²,
- De préciser que la portion cédée à M. MBIDA pourra être modifiée à la marge après la réalisation du bornage par un géomètre-expert,
- D'accepter la clause de reversement de 35% de la plus-value liée à cette opération à l'Etat,
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à cette opération.

8. Lotissement du Clos Forne : Acquisition à titre gratuit d'une portion de la parcelle A1415, réalisation d'un enrobé et intégration au domaine public

L'extrémité Est du lotissement du Clos Forne se caractérise pour l'étroussure de la voirie. Le retournement des véhicules y est très difficile et les automobilistes utilisent fréquemment la parcelle A1415, terrain privé appartenant aux propriétaires de maisons situées aux n°21 et n°21 bis, pour réaliser leurs manœuvres.

Afin de régler ce problème de circulation qui génère des tensions récurrentes entre les habitants du lotissement, les propriétaires de la parcelle A1415 proposent à la Commune :

- d'acquérir à titre gratuit 50m² de la parcelle en question,
- d'y réaliser un enrobé et de l'intégrer au domaine public.

Les frais liés à cette opération seraient les suivants :

- Bornage des 50m² : 948,00 €
- Réalisation de l'enrobé : 1797,30 €

Marie-Françoise LE CADRE ne comprend pas pourquoi les propriétaires de la parcelle A1415 n'ont pas mis de chaîne sur le chemin afin d'empêcher les empiètements des conducteurs sur leur parcelle.

Pour Ehouarn DE BONVILLER, la configuration des lieux rend indispensable la réalisation d'un demi-tour sur une portion de la parcelle A1415.

Bernard CLICQ n'est pas favorable au projet en raison notamment de son incidence sur les finances communales. C'est un investissement qui ne profitera qu'à quelques

particuliers. Cela créerait de plus un précédent et la Municipalité risquerait de recevoir de nombreuses demandes similaires par la suite.

Marie-Christine CHAMPLON demande si le demi-tour est vraiment si difficile que cela à réaliser.

Selon Bernard CLICQ, 15m² suffirait à réaliser un aménagement pour faciliter les manœuvres des véhicules en difficulté. Néanmoins, il affirme que le nombre de véhicules qui empruntent par erreur cette route devrait diminuer à l'issue de l'aménagement du lotissement du Bois du Rohic.

Pierre CARROT estime également que l'investissement est trop élevé pour la Commune.

Après en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE (11 POUR, 3 ABSTENTIONS, Loïc LEBERT ne prenant pas part au vote) après un vote à main levée :

- De rejeter la proposition d'acquisition à titre gratuit d'une portion d'environ 50m² de la parcelle A1415 afin d'y réaliser un enrobé et de l'intégrer au domaine public.

9. Kerfontaine : Dénomination d'un chemin rural : Chemin de Kerfontaine

Un chemin privé de Kerfontaine ouvert à la circulation ne porte pas de nom. Il est nécessaire d'y remédier afin notamment de faciliter la distribution du courrier et les interventions éventuelles de secours.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De dénommer « Chemin de Kerfontaine » le chemin privé mentionné dans le plan en joint en annexe du dossier,
- De donner tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

- **Informations et questions diverses**

La séance est levée à 20h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Ehouarn DE BONVILLER

de Bonville



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 25 SEPTEMBRE 2017**



Commune
du HEZO

1	Loïc LEBERT	
2	Bernard CLICQ	
3	Marie-Christine CHAMPLON	
4	Sandrine ORAIN	
5	Jean-Pierre ROY	
6	Florence FRANCOIS	
7	Thierry ROCHER	
8	Philippe GAIN	
9	Marie-Françoise LE CADRE	
10	Christophe LE GAL	
11	Ehouarn DE BONVILLER	
12	Dominique ALOS	Pouvoir S. ORAIN
13	Fabrice NINERAILLES	Pouvoir L. LEBERT
14	Régine LE PICHON	
15	Pierre CARROT	

